

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/68

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le 22-6-09

NOTES

Bruxelles, 22 6 - 1909

A

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 5115/58

Objet :

ANNEXE

Expédié le

1-6-09

Bruxelles, le

1-6

1909

@

de Gouguette d'argences

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers la reproduction photographique — si toutefois elle en votre possession — d'ouvrage que vous signalez à son attention par votre lettre du

Veillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 22 juin 1909

5115/68

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition,
pour les collections de l'Etat, du tableau qui
faitait l'objet de votre lettre du 6 juin.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à
votre disposition, pourra être retiré au Palais
des Beaux-arts, rue du Musée n° 9, entre la
remise du reçu délivré par M. Demeter, et d'un
récépissé accompagné de la présente

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée

Le Secrétaire

F. Vermeir-Gevaert

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 3-6 1904

Reçu par soumission à l'examen de
la Commission Directrice un tableau
attribué à Oeniers représentant une femme
flamande

J. Jorret

Bruxelles le 24 juin 09

Je reconnais avoir retiré du palais des beaux-arts
situé rue du Musée n° 9 à Bruxelles le
tableau représentant une Femme flamande
attribué à Teniers le jeune, tableau que
j'y avais déposé le 3 juin dernier

La présente attestation donnée pour
décharge à la Direction du Musée
le 24 juin 1909

L. d'Argoences

N^o 1^{er} Onex le 23 juin 09

Monsieur le secrétaire,

Mon frère aîné le C^{te} d'Argouvres me communique
votre lettre relative au tableau attribué à
Cerviers que j'ai déposé au Musée de Bruxelles
le 3 juin dernier. J'aurai l'honneur
de me présenter au Musée demain
matin jeudi, vers 10 heures pour retirer
ce tableau.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire,
l'assurance de ma considération distinguée.

H. d'Argouvres

Monsieur le Directeur des Musées de Bruxelles



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par suite d'une succession nous avons un tableau de maître qui se trouve dans l'indivis, et nous voudrions le vendre pour sortir de cette indivision.

Ce tableau représente une Kermesse flamande par David Teniers, dit le jeune, et il est signé.

La toile mesure comme hauteur 57 centimètres et comme largeur 76.

Ayant des affaires qui m'appellent à Bruxelles, je vais en même temps prendre avec moi ce tableau.

Pour votre gouverne je descendrai hôtel de l'Univers rue Neuve, je serai libre et à votre disposition dans l'après-midi du mercredi 2 juin, et, si vous désirez le voir, veuillez avoir l'extrême obligeance de m'indiquer le lieu et l'heure du rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Comte de Gorguette d'Argœuvres

Saint-Omer. Pas-de-Calais

ce 29 Mai 1909

Monsieur le Président de la Commission des Musées royaux de Belgique



Monsieur le Président,

Voici quelques particularités concernant le tableau: Kermesse flamande de David Téniers, dit le jeune, qui a été déposé au Musée de Bruxelles le 3 de ce mois.

Ce Téniers que nous avons eu au décès du Comte Alfred de Gorguette d'Argœuves, notre père, survenu le 19 août 1906, venait de notre aïeul maternel le Baron d'Assignies et celui-ci le tenait de ses ascendants de Nédonchel.

Le 19 décembre 1906 Monsieur Eugène Deully, Directeur des Musées de Lille, demeurant Palais des Beaux-arts, est venu voir ce tableau à Saint-Omer et l'a estimé 25.000 francs.

Quelques jours après, comme en raison de la succession de notre père, nous faisons une vente ici à Saint-Omer, nous y avons exposé le Téniers, mais notre petite ville se désintéressant un peu des œuvres d'art, il n'a pu atteindre que le chiffre de 8.500 et nous l'avons retiré.

Puis dans ces derniers temps j'eus l'idée de vous le montrer, réfléchissant qu'en Belgique ce Téniers serait autrement apprécié et pourrait se vendre infiniment mieux.

Enfin je pense bien qu'après l'avoir examiné votre Commission pourra m'offrir un prix acceptable. En l'attente de connaître votre décision je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Comte de Gorguette d'Argœuves

Le 6 Juin 1909

Saint-Omer. Pas-de-Calais.